



**Note à l'attention de Mesdames, Messieurs les Recteurs,
Présidents d'Université et Chefs d'établissements publics et
privés d'enseignement supérieur**

Réf. : N° 021.2021/CAMES/SG/DP2 *My*

Objet : Lancement de l'accréditation des offres de formation certifiantes en ligne, dans le cadre de la 36^e session du Programme PRED

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Plan stratégique de développement (PSDC, 2020-2022) faisant la promotion de l'usage du numérique pédagogique dans l'enseignement supérieur et la recherche, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) vient d'étendre sa liste d'outils qualité par l'élaboration d'un **nouveau référentiel d'accréditation des offres de formation en ligne, y compris des formations certifiantes**.

Le Conseil des Ministres, en sa session tenue du 31 mai au 04 juin 2021 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a pris la résolution N° SO-CM/CAMES/2021-020 ouvrant l'utilisation dudit référentiel dans l'espace CAMES, en vue d'encadrer qualitativement ce mode d'apprentissage.

Dans cette vision, les objectifs poursuivis sont, entre autres :

- d'offrir une solution efficace pour faire accréditer par le CAMES les offres de formation certifiantes dispensées en ligne ;
- de résoudre la problématique de la massification estudiantine que les établissements ne peuvent gérer que dans le respect de la qualité, dans certains domaines de formation ;
- d'offrir, à moyen et long terme, une possibilité de formation tout au long de la vie, afin de permettre une requalification des actifs au cours de leurs parcours professionnels ;
- de dispenser certains modules complémentaires de formation nécessaires ou d'appoint (cours ou unités d'enseignement) en distanciel, pour acquérir et certifier une compétence.

Aussi, ai-je l'honneur de vous informer de l'ouverture des inscriptions pour l'accréditation/reconnaissance des offres de formation certifiantes en ligne, dans le cadre du 36^e Colloque du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes (PRED/CAMES), session 2021.

On entend par formation certifiante un enseignement de courte durée (une semaine à un mois) portant sur un (1) voire deux (2) crédits, visant à la dispensation d'un savoir spécifique, en réponse à un besoin précis du demandeur.



Dans ce contexte, le dossier de candidature d'une offre de formation certifiante dispensée en ligne **est constitué** :

- **d'un rapport d'auto-évaluation (RAE)** dudit enseignement établi sur la base du référentiel Qualité CAMES/PRED : référentiel d'accréditation des offres de formation en ligne dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'espace CAMES et Guide méthodologique de l'auto-évaluation (2021) ;
- ainsi que **des éléments de preuve**.

Ce dossier est déposé numériquement sur la plateforme dédiée : <http://pred.cames.online/>.

Le processus d'accréditation, dans le cadre des offres de formation certifiantes en ligne, s'effectue totalement à distance selon le calendrier suivant :

Activités	Période
Appel à candidatures	18 juin 2021
Envoi préalable des fiches de renseignement au Secrétariat Général du CAMES*	18 juin – 21 juillet 2021
Soumission des dossiers : renseignement de la plateforme	21 juin — 13 septembre 2021
Instruction des dossiers, exploration de la plateforme de formation en ligne et audition des parties prenantes par des comités d'évaluation	27 septembre — 11 octobre 2021
Réunion des Commissions d'accréditation	22-26 novembre 2021
Publication des résultats provisoires et recours	Décembre 2021
Vérification de conformité des procédures par le Comité Consultatif Général (CCG)	Février — mars 2022
Approbation des résultats par le Conseil des Ministres	Mai — juin 2022
Remise des arrêtés d'accréditation	Juin 2022

* : à ces adresses, assistance_pred@cames.online ; fifioued1@yahoo.fr; saturnin.enzongayoca@umng.cg; zkrlire@gmail.com.

Il est à noter que **la durée de l'accréditation est de 3 ans renouvelable**.

NB : L'acte de candidature se fait pendant la période d'inscription par l'envoi de la fiche de renseignements (liste des formations soumises à l'accréditation) et le paiement des frais d'inscription d'examen des dossiers.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Ouagadougou, le 18 juin 2021

**Secrétaire Général du CAMES
Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES
Président de la Commission d'Éthique
et de Déontologie**

Professeur Bertrand MBATCHI



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2022